



Neuchâtel, le 2 juin 2014

### **Retour sur la session des 27 et 28 mai 2014 du Grand Conseil neuchâtelois**

[http://www.ne.ch/autorites/GC/sessions/ODJ/ODJ/1405\\_ODJ.pdf](http://www.ne.ch/autorites/GC/sessions/ODJ/ODJ/1405_ODJ.pdf)

La dernière session du parlement a vu l'adoption historique de la nouvelle loi sur le salaire minimum par une large majorité de l'hémicycle. Elle a aussi été l'occasion de célébrer l'accession à la présidence du Grand Conseil de notre camarade Eric Flury.

Retour en quatre points sur la session des 27 et 28 mai 2014 :

- Salaire minimum
- Présidence
- Gaspillage alimentaire
- Logement

### **Un geste historique pour la reconnaissance de la dignité salariale (communiqué aux médias du 28 mai)**

Historique, le qualificatif n'est pas trop fort pour saluer l'adoption de la nouvelle loi sur le salaire minimum par le Grand Conseil aujourd'hui mercredi 28 mai 2014.

Historique à plus d'un titre. Tout d'abord car Neuchâtel poursuit ainsi son chemin de précurseur en matière de droits sociaux en devenant concrètement le premier canton à se doter d'un tel outil.

Historique ensuite par l'ampleur réjouissante de l'adhésion qu'a rencontrée au sein du parlement ce projet préparé en partenariat avec l'ensemble des acteurs politiques et économiques du canton. De quoi démontrer que le dialogue entre partenaires sociaux mais aussi finalement entre forces politiques reste d'actualité.

Historique encore, ce vote l'est car il confirme la prise de conscience par la société dans son ensemble de la problématique des bas salaires. La loi sur le salaire minimum est un nouvel outil qui ne doit cependant pas être appréhendé seul mais bien comme faisant partie d'un groupe de mesures qui permettront, ensemble, d'agir sur la problématique. Le groupe socialiste enjoint ses partenaires à poursuivre le travail afin de remédier rapidement à une situation que personne ne peut désormais ignorer. Il n'est pas tolérable que des personnes disposant d'un emploi à plein temps doivent aujourd'hui faire appel à l'aide sociale.



Le développement des conventions collectives, du partenariat social auquel les opposants au salaire minimum fédéral se sont dits attachés, à l'image du peuple suisse, devra, dès lors, être encouragé afin que le soutien dont il fait l'objet devant le micro et face aux caméras se retrouve dans les faits. ♦

## Une présidence tournée vers l'intérêt commun

(communiqué aux médias du 27 mai)

Le groupe socialiste au Grand Conseil et le Parti socialiste neuchâtelois tiennent à féliciter chaleureusement Eric Flury qui a accédé à la présidence du Grand Conseil neuchâtelois. Comme l'a rappelé le désormais premier citoyen de la République dans son discours devant le plénum, l'intérêt du canton doit primer sur tout autre. Le PSN se joint ainsi à son camarade dans son appel « à une action politique concertée, la seule à même de sublimer les efforts de nos administrés ».

Le PSN souhaite que le Grand Conseil fasse sien l'état d'esprit de son nouveau président pour poursuivre le travail de relance du canton et soutenir l'action du Conseil d'Etat qui a clairement affiché son ambition d'un canton de Neuchâtel retrouvé, fier de son identité, de son patrimoine et conscient de sa valeur pour construire un avenir que l'ensemble de la classe politique se devra de défendre. Et ce, dès demain, avec les discussions sur l'introduction du salaire minimum neuchâtelois, appelé de ses vœux par les électeurs en 2011 déjà.

Mais l'heure est aujourd'hui à la célébration. Celle de l'accession au perchoir d'un homme dont l'engagement au service des multiples institutions qu'il a servies jusqu'ici ne peut être démenti. A commencer par le Conseil général de Marin-Epagnier, puis de La Tène, où il a siégé durant près de 10 ans. Mais aussi, bien sûr, le Parti socialiste pour lequel il a assumé les fonctions de président de section, de président de groupe au Conseil général de sa commune ainsi que, et ce ne fut pas son mandat le moins agité, la présidence du Parti socialiste neuchâtelois qu'il a assuré de 2008 à 2010. S'ajoute à cette liste, ses mandats de député, de membre du bureau du Grand Conseil et depuis aujourd'hui celui de président du parlement neuchâtelois.

Nos félicitations à notre camarade Eric ne sauraient être complètes sans les remerciements sincères du PSN à sa famille. A ses trois enfants bien sûr, mais avant tout et surtout à son épouse à qui le PSN mais aussi le canton doit beaucoup. Une personnalité politique se conçoit et se construit par son engagement mais aussi par celui de ses proches. Merci donc à la famille de notre camarade Eric que le PSN félicite en lui apportant son plein soutien pour cette année de présidence qui débute aujourd'hui. ♦

## Un gaspillage invraisemblable



(motion gaspillage alimentaire des JSN soutenue par le groupe socialiste)

*La motion des Jeunes socialistes neuchâtelois a été rejetée par 59 voix contre 51 par le Grand Conseil, la majorité de droite la jugeant trop contraignante.*

(reprise de l'intervention, mise à jour, de Baptiste Hunkeler, député, vice-président du PSN)

Plus d'un milliard de tonnes ! Oui c'est plus d'1,3 milliard de tonnes, soit 186 kilos par personne et par an de nourriture qui ne sont pas utilisés aujourd'hui dans le monde. Et au cœur de cette montagne de gaspillage, un quart, au moins, de nourriture encore consommable ! Ce chiffre, en Europe, monte jusqu'à 280 kilos par personne et par année ! Il est aisé d'imaginer les conséquences aussi catastrophiques que variées de cet invraisemblable gaspillage: gaspillage de l'eau, de l'énergie, pollution de l'environnement par des produits chimiques, pollution en CO2, etc. En cause, la surproduction des aliments, mais aussi les trop nombreux déchets produits au cours de la phase de transformation des matières premières!

Loin de se limiter à une aberration morale ou sanitaire, ce gaspillage implique de considérables pertes économiques. Celles-ci ont, par exemple, été estimées à plus de 500 euros par ménage et par an en Grande-Bretagne. Des chiffres qui doivent nous alerter ! Un tel non-sens éthique doit être combattu sans retard.

Si, au niveau européen, 32% du gaspillage est imputable au consommateur lui-même, 68% des pertes ont lieu lors des divers stades de production, de transformation et de vente. Le consommateur, s'il peut peser de tout son poids pour limiter le gaspillage, n'est de loin pas celui sur lequel il faut faire reposer toutes les responsabilités. Ce serait trop facile.

La motion déposée par les Jeunes socialistes neuchâtelois et soutenue par le groupe socialiste avait l'avantage de traiter les éléments de front :

- Premièrement en favorisant une meilleure prévention et une meilleure information qui doit permettre de sensibiliser les consommateurs ;
- Deuxièmement, et c'est le plus important, en demandant aux commerces, aussi bien aux magasins qu'aux restaurants, de mettre les invendus consommables à disposition des associations à vocation sociale, permettra non seulement d'éviter du gaspillage, mais en plus cela se fera en aidant les plus faibles de notre société.

Cette motion, dotée d'une obligation au fond peu contraignante, n'apportait, certes, pas de réponse à tous les problèmes de gaspillage alimentaire, mais elle donnait une piste à explorer au Conseil d'Etat.

Pour les JSN et le groupe socialiste, il en va du respect des valeurs écologiques que nous défendons et du bon sens. Mais aussi et surtout, il en va du respect du travail de nos paysans. Dans un corps de métier qui peine souvent à se renouveler et à joindre les deux bouts, nous devons montrer que leur travail nous importe, qu'il est nécessaire et que nous le respectons. Eviter que le produit de leur labeur finisse dans nos poubelles mérite notre engagement.



**Pour rappel, le texte de la motion des JSN :**

*« Conformément aux articles 117a et suivants de la loi cantonale sur les droits politiques du 17 octobre 1984, les citoyennes et les citoyens soussignés, avec les jeunes socialistes neuchâtelois (JSN), demandent au Grand Conseil d'enjoindre le Conseil d'Etat de lui soumettre un rapport ou un projet visant à obliger tout commerce d'alimentation à mettre à disposition des associations à vocation sociale tous les produits qui ne sont plus vendables mais encore propres à la consommation et à accentuer la prévention autour du gaspillage alimentaire, notamment dans le cadre de l'école obligatoire. » ♦*

## Logements à loyer abordable

(motion du groupe socialiste)

*La motion déposée par le Groupe socialiste a été rejetée par 57 voix contre 51. Au cours de la discussion devant le plénum, le Conseil d'Etat, par la voix de Laurent Kurth a informé les députés de l'adoption par l'exécutif du Rapport sur la politique cantonale du logement.*

*« Le rapport dresse un état des lieux en matière de logement et présente la politique cantonale pour la prochaine décennie. Le Conseil d'Etat entend contribuer à l'augmentation de la proportion de logements à loyer modéré afin de répondre aux besoins de la population neuchâteloise à revenu modeste et de lutter contre la pénurie de logements. Suite à la décision de supprimer le fonds d'aide au logement, non-conforme au nouveau manuel comptable harmonisé (MCH2), le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil d'accepter un crédit-cadre quadriennal qui permettra de soutenir la construction de logements d'utilité publique, notamment par l'octroi de prêts et l'acquisition de parts sociales. »*

*source : brèves du Conseil d'Etat*

(intervention, mise à jour, de Christiane Bertschi, députée)

L'étude demandée par la motion devait permettre de faire des propositions pour offrir l'accès au terrain à des coopératives existantes ou nouvelles.

En effet, les difficultés pour développer les coopératives sont diverses :

- Le manque d'acteurs : le mouvement coopératif a été très actif dans les années 60, ensuite la LCAP, avec la politique des logements subventionnés a répondu aux besoins en logement abordable de la population, mais la nouvelle loi LAL en 2008, qui la remplace, repose sur l'activité des maîtres d'ouvrage d'utilité publique qui doivent à nouveau s'engager.



- Les mesures anti-surchauffes du Conseil fédéral vont peut-être réorienter les investisseurs privés vers le marché du logement locatif, se désengageant de celui de la villa et de la PPE.
- Le manque de terrain : la spéculation sur les terrains est un frein à l'acquisition de terrain à prix accessible pour des coopératives. En tenant compte que le terrain entre en moyenne à 20% dans le coût d'une opération, les loyers en découlant sont trop élevés pour répondre à la définition de loyer abordable. La solution est la mise à disposition en droit de superficie, par des collectivités publiques de terrain, mais dans la réalité, les communes en particulier, ne possèdent plus de terrains constructibles ou ne veulent pas entrer en matière.

La motion demandait la fixation de quotas obligatoires dans des zones soumises à planification obligatoire par des plans spéciaux ou plans de quartier, une étude de l'ASPAN proposait ce genre d'outil. En outre, une étude a été commandée par l'office fédéral du logement pour voir quelles mesures d'aménagement du territoire sont susceptibles de favoriser l'accès au foncier. Cinq mesures ont été proposées : une mesure est déjà dans le plan directeur cantonal : il s'agit du bonus d'utilisation du sol, voir fiche U12. Une autre est d'imposer des quotas lors de changement d'affectation, ou du changement de l'indice d'utilisation des terrains, ce qui est une variante de la motion.

- Pour exemple, la riche ville de Zoug a été la première ville en Suisse à introduire des zones de logements à prix modérés: tout est possible !

L'étude demandée devait permettre de voir quel outil serait le plus efficace pour développer le logement abordable, tout en tenant compte de l'équilibre du territoire, afin d'éviter une gentrification. ♦

Les Nouvelles du Grand Conseil, le 2 juin 2014.

*Les Nouvelles du Grand Conseil, qui vous seront désormais proposées régulièrement, n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes. Elles ne manqueront pas, par ailleurs, d'évoluer avec le temps.*